

VILLE DE LAC-BROME

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité de démolition de Ville de Lac-Brome tenue lundi, le 8 janvier 2024 à 18h30, au Centre Lac-Brome, sis au 270, rue Victoria, à Lac-Brome.**

Sont présents : mesdames Lucy Gagnon et Shelley Judge ainsi que monsieur Pierre Laplante.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Richard Burcombe.

Est aussi présent : le secrétaire, Me Owen Falquero.

15 personnes assistent à la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00.

**CD-24-001 1.1. Adoption de l'ordre du jour**

*Il est  
Proposé par Lucy Gagnon  
Appuyé par Shelley Judge  
Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

*ADOPTÉ*

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

AUCUNE QUESTION

**3. DEMANDES DE DÉMOLITION**

**CD-24-002 3.1. 135, chemin Iron-Hill, Lot 3 940 421, Zone AF-11-K8**

ATTENDU QU' Habitus Systems Inc., propriétaire de l'immeuble sis au 135, chemin Iron Hill, lot 3 940 421, a présenté une demande de certificat d'autorisation de démolition en bonne et due forme pour la partie arrière du bâtiment principal résidentiel;

ATTENDU QUE les avis de demande de certificat d'autorisation de démolition ont été dûment affichés dans les délais prévus;

ATTENDU QUE les membres du Comité ont dûment étudié la demande en conformité avec l'article 148.0.10 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le bâtiment est répertorié dans l'Inventaire du patrimoine bâti (Fiche 83), avec une valeur patrimoniale *Forte*. Cependant, la fiche patrimoniale fait mention uniquement du *carré d'origine* qui date de 1868, tandis que la partie

arrière a démolir est un ajout construit dans les dernières décennies;

ATTENDU QUE le Comité n'a reçu aucune demande écrite d'opposition concernant ladite demande;

ATTENDU QUE l'usage prévu pour la superficie démolie est la rénovation du bâtiment résidentiel unifamilial;

ATTENDU QUE le Comité de démolition est convaincu de l'opportunité de la démolition de la partie arrière du bâtiment principal, compte tenu de l'intérêt public et de l'intérêt des parties;

*Il est*

*Proposé par Shelley Judge*

*Appuyé par Lucy Gagnon*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE le Comité autorise la demande de certificat d'autorisation de démolition de la partie arrière du bâtiment principal résidentiel au 135, chemin Iron Hill, lot 3 940 421, zone AF-11-K8, telle que présentée par le propriétaire, Habitus Systems Inc.

**ADOPTÉ**

**CD-24-003**

**4. LEVÉE DE LA SÉANCE**

*Il est*

*Proposé par Lucy Gagnon*

*Appuyé par Shelley Judge*

*Et unanimement résolu par voix exprimées*

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.  
Il est 19h03.

**ADOPTÉ**



Richard Burcombe  
Maire



Owen Falguero  
Secrétaire